

31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

**Rapport d'exécution 2019
Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et
d'accès à l'emploi 2019/2021**

CP/2020/130

Service chef de file :

I - Mission action sociale de proximité

Résumé :

Dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée par le Président de la République, le Département a contractualisé en décembre 2018 avec l'Etat sur 21 actions correspondant à trois champs d'intervention : l'enfance, l'action sociale de proximité et l'insertion.

Cette convention acte pour la période 2019-2020 un engagement financier commun : 1 160 700 € pour l'Etat en 2019 et 1 399 300 € pour le Département. Le Département a dépensé au total 6 080 803,62 € pour l'ensemble des actions menées. Cela souligne l'engagement massif de la collectivité pour aider les plus fragiles et favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Cet enjeu s'est imposé à tous dans le cadre de la crise du Covid 19 : nous devons redoubler d'efforts dans les mois à venir pour soutenir ceux qui en ont le plus besoin. Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver le rapport établissant le bilan d'exécution pour 2019 de la convention signée avec l'Etat.

I. Contexte et enjeux de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

1) La lutte contre la pauvreté dans le Bas-Rhin : un engagement de longue date du Département

La pauvreté s'intensifie et en 2018 plus d'un tiers des Français y ont été confrontés : ce sont 9 millions de personnes dont 3 millions d'enfants qui vivent sous le seuil de pauvreté en France.

De fortes disparités territoriales dans le Bas-Rhin sont constatées: Strasbourg concentre un taux de pauvreté très élevé, à savoir 22,1% contre un taux national de 13%. Ce n'est toutefois plus aujourd'hui un phénomène spécifiquement urbain puisqu'elle touche également des communes plus rurales à l'instar de Sarre-Union, Schirmeck ou encore Sélestat. Dix communes bas-rhinoises regroupent en effet à elles seules 58% des populations les plus pauvres.

Face à l'enjeu fondamental que constitue la lutte contre la pauvreté, le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, fait de cette lutte une priorité absolue et engage

depuis plusieurs années une mobilisation générale dans le cadre des plans qu'il a récemment adoptés : le Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion, le Plan Départemental d'Action Sociale de Proximité, le Plan d'actions enfance, jeunesse, famille.

C'est pourquoi, suite à l'annonce le 13 septembre 2018 par le Président de la République de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département a souhaité se positionner comme l'un des 10 territoires démonstrateurs de la stratégie au niveau national, se traduisant par la délibération du 4 février 2019.

2) Une convention agissant sur trois champs d'action : enfance, action sociale de proximité et insertion

Deuxième territoire à contractualiser avec l'Etat, le Conseil départemental du Bas-Rhin a signé le 20 décembre 2019 la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi qui repose sur trois axes d'action :

- Accompagner l'accès à la majorité pour les jeunes les plus fragiles, pour préparer l'accès à l'autonomie des jeunes et éviter les ruptures ;
- Accompagner l'accès aux droits et garantir à chacun «un pouvoir vivre» réel, pour permettre à tous les Bas-rhinois l'accès aux besoins fondamentaux que sont le logement, la nourriture et la santé ;
- Accompagner vers et dans l'emploi, pour sortir d'un système de solidarité qui compense les difficultés sociales et passer à un système qui les prévient et ainsi donne à chacun une autonomie de droits et de faits, un sentiment d'utilité et de reconnaissance sociale, une place dans la société et dans l'emploi et des perspectives.

Afin d'agir dans ces différents champs d'action, 21 actions ont été inscrites dans la convention:

- 7 actions obligatoires inscrites dans le socle commun d'engagements;
- 3 actions cofinancées proposées par le Département;
- 11 actions d'initiative départementale.

La Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi a constitué pour le Département du Bas-Rhin une opportunité de repenser son mode d'action auprès des plus précaires en adoptant une approche d'investissement social. S'il est indispensable d'accompagner les publics qui sont aujourd'hui en situation de pauvreté, l'impératif de la prévention a été rappelé : les jeunes d'aujourd'hui ne doivent pas devenir les pauvres de demain. En outre, elle contribue à garantir d'une certaine manière une équité nationale d'accompagnement des publics en situation de précarité.

3) Une exigence de performance qui s'impose : un enjeu fort d'évaluation

Par la signature de la convention, le Département s'est engagé à fournir à l'Etat les données nécessaires à l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés par la convention. Cette évaluation repose sur :

- Des indicateurs de résultat :

Pour les actions obligatoires du socle commun d'engagements, les indicateurs ont été

définis dans un premier temps par la circulaire du 4 février 2019, et simplifiés dans un second temps par la circulaire du 25 septembre 2019. Les indicateurs définis par l'Etat correspondent à des données quantitatives demandées à l'ensemble des Départements ayant contractualisé avec lui. Ils font l'objet d'une remontée d'information via un espace collaboratif de travail, commun à l'ensemble des Départements.

- Un rapport d'exécution annuel :

Pour l'ensemble des actions inscrites dans la convention, le Département est tenu de rédiger chaque année un bilan d'exécution des actions inscrites dans la convention. Le bilan est complété selon une trame définie par l'Etat. Le Département y renseigne pour chaque action différents items relatifs aux modalités de déploiement de l'action, aux réalisations de l'année, aux partenaires et co-financeurs, au budget exécuté et aux indicateurs. Ce bilan est également mis en ligne sur l'espace collaboratif de travail.

Ces deux supports d'évaluation conditionnent l'octroi des crédits versés par l'Etat pour les années 2020 et 2021.

II. 2019 : année de lancement du travail partenarial et de mise en œuvre des actions inscrites dans la convention

1) Une année de co-construction de la déclinaison bas-rhinoise de la convention avec l'Etat et les acteurs locaux

Le Président de la République a annoncé le 13 septembre 2018 la mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le Président du Conseil départemental a souhaité que le Département du Bas-Rhin puisse contractualiser dès décembre 2018 avec l'Etat sur cet enjeu, au combien crucial en termes de cohésion sociale et de vivre ensemble. Aussi, cette stratégie nationale s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec la démarche partenariale et départementale de lutte contre la grande précarité que le Département du Bas-Rhin conduit depuis plus deux ans avec ses partenaires. La stratégie politique de la collectivité repose sur cette même double vision : traiter les causes des difficultés, et non pas uniquement leurs conséquences afin de « prévenir » plutôt que de « compenser » et également donner des perspectives pour contribuer à un effet levier autour de l'investissement social (pour que les jeunes d'aujourd'hui ne deviennent pas les pauvres de demain).

L'année 2019 a été ponctuée de nombreux et réguliers temps de travail opérationnels avec les représentants de la Préfecture du Bas-Rhin et d'autres services de l'Etat.

Du fait de leur proximité avec les acteurs locaux, les publics en fragilité et leur connaissance du terrain, les élus départementaux ont pu alimenter et incarner tout au long de l'année cette priorité, ADN de notre collectivité.

Ils ont ainsi pu mobiliser toutes les parties prenantes lors d'un temps fort de travail partenarial qui s'est tenu le 18 septembre 2019. Plus de 150 participants de tous les horizons se sont rencontrés dans le cadre d'ateliers de mise en œuvre opérationnelle autour de 6 actions inscrites dans la convention. Cette matinée a permis d'amorcer une dynamique territoriale en favorisant la co-construction ainsi que le portage partenarial et politique du travail engagé.

2) Un déploiement effectif et efficient des actions inscrites dans la

convention

a) Les actions du socle commun d'engagements et les actions cofinancées : des effets levier au service de l'investissement social par des actions de prévention et de prise en charge innovantes

Axe 1 : Prévenir toutes les « sorties sèches » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) :

- Des nouvelles places d'hébergement créées
- Un développement de l'intermédiation locative grâce à la mobilisation des services de l'Etat
- Une mobilisation des partenaires pour améliorer l'accès au droit des jeunes sortants de l'ASE (CAF, CPAM)

<ul style="list-style-type: none">→ 426 jeunes devenus majeurs dans l'année (+9,5%)→ 143 places de logement accompagnées (+28%)→ Au 30/11/ 2019, 222 Contrats Jeune Majeur Insertion en cours avec hébergement ASE (+41%)

Axe 2 : Renforcer les compétences des travailleurs sociaux :

- Impulsion d'une dynamique partenariale assurant une meilleure coordination des acteurs pour l'accueil des usagers en moins de 30 minutes
- Garantie de l'accueil, l'orientation et l'accompagnement de tous les usagers en proximité et à 360°
- Rénovation du travail social en faveur d'un accompagnement global de la personne et soutien aux professionnels pour une évolution des pratiques

<ul style="list-style-type: none">→ 100% de couverture du territoire départemental de premier accueil inconditionnel accessible à moins de 30 minutes→ 35 143 accueil et 53 908 entretiens réalisés sur l'année dans l'ensemble des centres medico-sociaux du territoire départemental→ 172 travailleurs sociaux du Département et de la Ville de Strasbourg formés à la démarche de référent de parcours lors d'un séminaire de déploiement en avril 2019
--

Axe 3 : Insertion des allocataires du RSA :

- Orienter d'abord vers l'activité
- Assurer le juste droit aux Bénéficiaires du RSA (BRSA)
- Améliorer la performance du dispositif : réduction des délais, un parcours pour tous
- Imaginer une nouvelle gouvernance partenariale et pro active
- Mesurer les impacts produits et la réalité de l'inclusion active
- La mise en œuvre d'un outil innovant : Job connexion

<ul style="list-style-type: none">→ 25 086 allocataires du RSA sur l'année→ 70% de contractualisation→ 803 entrées dans l'accompagnement global (et VDS) et 614 sorties

b) Les actions d'initiative départementale pour penser, agir et tester en local : le développement d'une nouvelle offre de service public répondant aux enjeux sociaux actuels

Cela s'est traduit concrètement avec le lancement d'expérimentations telles que :

La démarche d'inclusion numérique pour éviter les ruptures avec un écrivain public numérique

Le passage d'une phase d'expérimentation et de modélisation à un fonctionnement standardisé :

Création d'une équipe mobile santé précarité

La réactivation d'actions par le renforcement de leur dynamique partenariale et le suivi de leur déploiement :

Coordination des acteurs – contrats locaux de santé médico-sociaux

Renforcer l'attractivité et la reconnaissance des métiers sociaux et médico-sociaux

La mise en cohérence d'actions déjà déployées par leur inscription dans une stratégie globale contribuant à 360° à la lutte contre la précarité :

Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux ; Un acteur, un toit ; Jardins solidaires ; ?de santé territorialisés

Mise en place d'une équipe spécialisée pour les « ménages à droits incomplets »

Une mise en œuvre efficiente des actions attestée par une exécution satisfaisante du budget 2019

Pour cette première année, le taux de réalisation budgétaire de la convention est de **83%**. C'est un taux satisfaisant puisque la majorité des actions ont été déployées à partir de l'été 2019. L'année 2020 confirmera ce bon usage du budget, notamment dans le champ de l'insertion avec la mise en œuvre du Service public de l'insertion (SPI) à partir de janvier 2020.

Il s'agira de consolider et de compléter la stratégie et le plan d'action 2020/2021 au regard des enjeux de sortie de la crise que nous traversons et des conséquences sur l'action économique, l'emploi et l'insertion.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'approuver le rapport établissant le bilan de 2019, première année de mise en

œuvre de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, signée avec l'Etat.

Strasbourg, le 30/04/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in grey ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY